

La presse anglaise consacre toujours beaucoup d'attention aux relations des puissances continentales entre elles. Elle s'est beaucoup préoccupée du dernier arrangement commercial entre la France et l'Italie. Le "Times" de Londres, revenant sur cet acte international, s'efforce d'en amoindrir la portée et de jeter de l'aigreur entre les deux nations. "La politique de coercition n'a pas été abandonnée par la France par considération des intérêts de l'Italie, mais bien parce que la France ne se sent pas de force à la continuer. Les nouveaux arrangements commerciaux avec l'Italie servent à détourner d'autres sujets l'attention publique, et on en espère une diminution du sentiment actuel d'isolement. Peut-être est-ce trop espérer que de croire que plus tard ils donneront à la France pour alliée la puissance qu'elle a traitée avec si peu de considération et qu'elle s'est crue capable de se passer de son amitié." Ces aimables commentaires du "Times" manquent leur but si évident, car toutes les nouvelles indiquent que, sauf peut-être en Angleterre, et tout au moins dans les deux pays directement intéressés, la conclusion de l'arrangement commercial est accueillie avec grande satisfaction en Europe.

La froideur avec laquelle les avances de la presse anglaise qui s'efforcent d'entretenir les défiances entre la France et l'Allemagne ont été accueillies par ces deux pays, a provoqué un nouvel article du "Times". Ce journal dit que, en maintenant une attitude amicale envers l'Angleterre, l'Allemagne sert les intérêts de ses sujets au-delà des mers. "Nous ne lui rendons rien en retour, ajoute-

il, si ce n'est qu'elle se dispense de nous créer des difficultés en Europe ou ailleurs. Il est donc ridicule, de la part de la presse allemande, de parler de tirer les marrons du feu pour les Anglais."

* * *

Les négociations ouvertes depuis longtemps entre la France et l'Italie viennent d'aboutir à la signature d'un traité de commerce aux termes duquel chacune des deux nations accorde à l'autre le traitement de la nation la plus favorisée. En ce qui concerne la France, cela signifie qu'elle jouira en Italie des mêmes avantages qui sont accordés à l'Allemagne, à la Suisse, à l'Autriche, avec lesquelles le gouvernement italien a conclu des traités de commerce. En ce qui concerne l'Italie, elle obtient le bénéfice du tarif minimum français, c'est-à-dire une réduction de droits assez considérable, sauf en ce qui concerne les soies, celles-ci restant soumises au tarif général. C'est, paraît-il, à M. Barrère, ambassadeur de France à Rome, qu'on doit la conclusion de ce traité, qui aura une heureuse influence sur les relations politiques des deux pays.

En même temps, on annonce que l'incident de Raheita a été réglé à l'amiable. Il s'agissait, on s'en souvient, du débarquement d'un officier français sur un territoire italien de la mer Rouge, voirin de la baie d'Assab (possession italienne) et d'Obock (possession française). La canonnière française le "Scorpion" avait mis à terre cet officier accompagné de six matelots, de deux Ascaris et d'un agent subalterne. Il déclara au commandant de la garnison de Raheita,

est votre intérêt et
votre bien n'usez
le

Savon de Pin Parfumé

Produits Français
couronnés par
l'Académie
française.